

Le 26 septembre 2022

DÉCISION DU MAIRE DM-2022-028

(prise dans le cadre des attributions du conseil municipal
art. L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Par délibération en date du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a donné diverses délégations au Maire et notamment pouvoir de :

TARIFS (par référence à l'article L. 2122-22 - 2e alinéa)

* de fixer les tarifs suivants :

- ↳ Service Jeunesse et Foyer des Jeunes Travailleurs : Sorties et animations diverses - Droits d'entrées, participations frais de transport,...
- ↳ Culture : Prix d'entrées des spectacles organisés par la Ville

FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS DES BIZEULS ET DES CHÂTELETS VACANCES D'AUTOMNE 2022

Par référence à cette délibération, le Maire décide donc de fixer les tarifs des activités organisées par le service jeunesse lors des vacances d'automne 2022 pour l'accueil de loisirs des Bizeuls et des Châtelets :

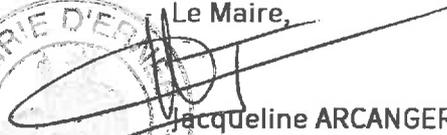
Sorties extérieures aux Bizeuls (tarif unique en supplément du prix de journée)

Piscine à l'Aquafitness de l'Ernée	2,50 €
Cinéma à Ernée	4,00 €
Bowling à Fougères	6,00 €
Kid'y Park à Saint Berthevin	6,00 €

Activités aux Châtelets

	QF<750	QF 751 – 1000	QF 1001 – 1250	QF>1250
Bowling	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €
Broderie diamant	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €
Nouvelle école des sorciers (St Brice en Cogles)	28,00 €	28,50 €	29,00 €	29,50 €

Les tickets M.S.A. et chèques-vacances sont acceptés

Le Maire,

Jacqueline ARCANGER



Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rendra compte de cette décision à la séance du prochain conseil municipal.

Information Conseil Municipal du